

Décision portant fin de fonctions

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 12 juin 2014 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n° 2011-167 portant création de l'unité Inserm US 012 ;

Vu la décision Inserm n° 2015-244 portant renouvellement de l'unité Inserm US 012 ;

Vu la décision Inserm n° 2018-142, portant renouvellement de l'unité Inserm US 012 ;

Vu les décisions prises par le CNRS, partenaire de l'unité 012 au sens de l'article 19 du décret n° 83-975, modifié ;

Décident :

Article 1 : Pour convenances personnelles, il est mis fin aux fonctions de Directeur de l'US 012 de Monsieur Bernard MALISSEN.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 01 septembre 2022.



Gilles Bloch
Président-directeur général de l'Inserm

LE PRESIDENT D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

